



## Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,  
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation  
for Human Rights

Federación Internacional  
de los Derechos Humanos

الغدرالية الدولية لحقوق الانسان

**M. Benoit MOUNDELE NGOLO**

Préfet de Brazzaville  
République du Congo

*Par le biais de l'OCDH*

Paris, le 28 octobre 2007

### **Concerne : Demande d'autorisation de commémoration publique / Débarcadère du Beach**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer de la venue d'une délégation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), en République du Congo, à l'occasion de la tenue de la 42ème session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, du 7 au 21 novembre 2007.

A cette occasion, la FIDH et son organisation membre au Congo, l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), souhaitent organiser une commémoration publique sur le débarcadère du Beach à Brazzaville, le 13 novembre 2007 de 12h à 14h00.

Nous sollicitons donc auprès de vous l'autorisation de tenir cette commémoration et de pouvoir, pour cette occasion, détourner ou limiter temporairement le trafic sur le débarcadère lors de la commémoration, afin que ce moment de recueillement ne soit pas troublé et ne trouble pas l'ordre public.

L'OCDH se mettra en rapport avec vous afin de suivre les aspects technique d'une telle demande.

En espérant recevoir une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de ma haute considération.

**Souhayr BELHASSEN**  
Présidente de la FIDH